



Une nouvelle architecture du financement de la vie étudiante

Stratégie pluriannuelle d'amélioration des conditions de vie étudiante

Le chantier Vie étudiante

Lancement le 11 juin 2007

Objectifs :

- L'égalité des chances
- L'accomplissement de tous les étudiants

Thèmes retenus :

- Les aides sociales
- Le logement
- La santé
- La mobilité
- Les conditions de vie et d'étude
- La démocratie étudiante
- Les étudiants handicapés

5 réunions / 20 heures de concertation multilatérale

Le bilan d'étape

Bilan d'étape le 16 juillet 2007

Constat sur le système d'aides sociales :

- un système qui n'est plus performant, facteur d'injustices sociales et d'inégalités de traitement entre étudiants,
- un système qui exclut une partie des classes moyennes
- un système complexe, opaque et difficilement lisible,
- un système qui ne permet pas d'identifier clairement les priorités.

Préconisations :

- mise en place d'une aide sociale adaptée aux besoins de chacun,
- extension de l'assiette de l'aide à davantage de familles,
- hausse et meilleure gestion de l'enveloppe globale pour mieux couvrir les besoins des étudiants, notamment le coût élevé de la rentrée.

Quatre objectifs pour une réforme

- 1. Mettre en place un système simple, lisible, qui s'adresse à tous les étudiants*
- 2. Rendre le système plus juste*
- 3. Valoriser le mérite et la mobilité internationale*
- 4. Mettre en place des règles claires et transparentes*

1. Un système simple, lisible, pour tous les étudiants

Passage d'une vingtaine de dispositifs à 3 dispositifs :

- Un système de bourses étudiantes profondément réformé
- Un fonds national d'aide d'urgence
- Un accès facilité à l'emprunt

Un système de bourses étudiantes profondément réformé

Refonte profonde du système des bourses sur critères sociaux

Simplification des critères d'attribution, ramenés à 2 principaux (au lieu d'une dizaine) :

- Revenu du foyer fiscal auquel est rattaché l'étudiant
- Nombre d'enfants à charge de ce foyer

Simplification des modalités de demande et de versement

Un fonds national d'aide d'urgence

- *Création d'un fonds national d'aide d'urgence de 45 millions d'euros (+9%) en remplacement des mécanismes de l'allocation unique d'aide d'urgence et de l'allocation d'études*
- *Commission d'attribution présidée par le Recteur*
- *Critères nationaux dont :*
 - Situation de détresse
 - Indépendance financière avérée vis-à-vis de la famille
 - Reprise d'étude
- *Aide d'urgence attribuée ponctuellement ou pour le restant de l'année en cours*
- *La commission décide, au vu de la situation de l'étudiant, s'il doit ou non devenir boursier l'année suivante*

Un accès facilité à l'emprunt

Un système qui facilite l'accès à l'emprunt pour tous les étudiants

En concertation avec les banques

- Prêts accessibles à tous les étudiants sans condition de ressources
- Prêts remboursables à longue échéance après obtention du diplôme
- Prêts dont le risque de défaillance est garanti

> 10 M€ en 2008

2. Un système plus juste

- *Une augmentation du pouvoir d'achat des étudiants :*
 - *Prise en compte systématique de la hausse du coût de la vie dans le calcul des aides : revalorisation des bourses de 2,5% à la rentrée 2007*
 - *Création d'un sixième échelon de bourses pour les étudiants les plus défavorisés : + 4,5% pour les 100 000 étudiants les plus défavorisés*
- *Une extension des bourses aux classes moyennes :*
 - *Augmentation de 10% du nombre d'étudiants boursiers :
+ 50 000 étudiants exonérés de droits d'inscription et de cotisation de sécurité sociale*
 - *Création du dispositif « Sésame » : les bourses de mobilité internationale et de mérite sont ouvertes à tous les étudiants dont les parents ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu*

3. Un système qui valorise le mérite et la mobilité internationale

Création de *bourses de mérite*

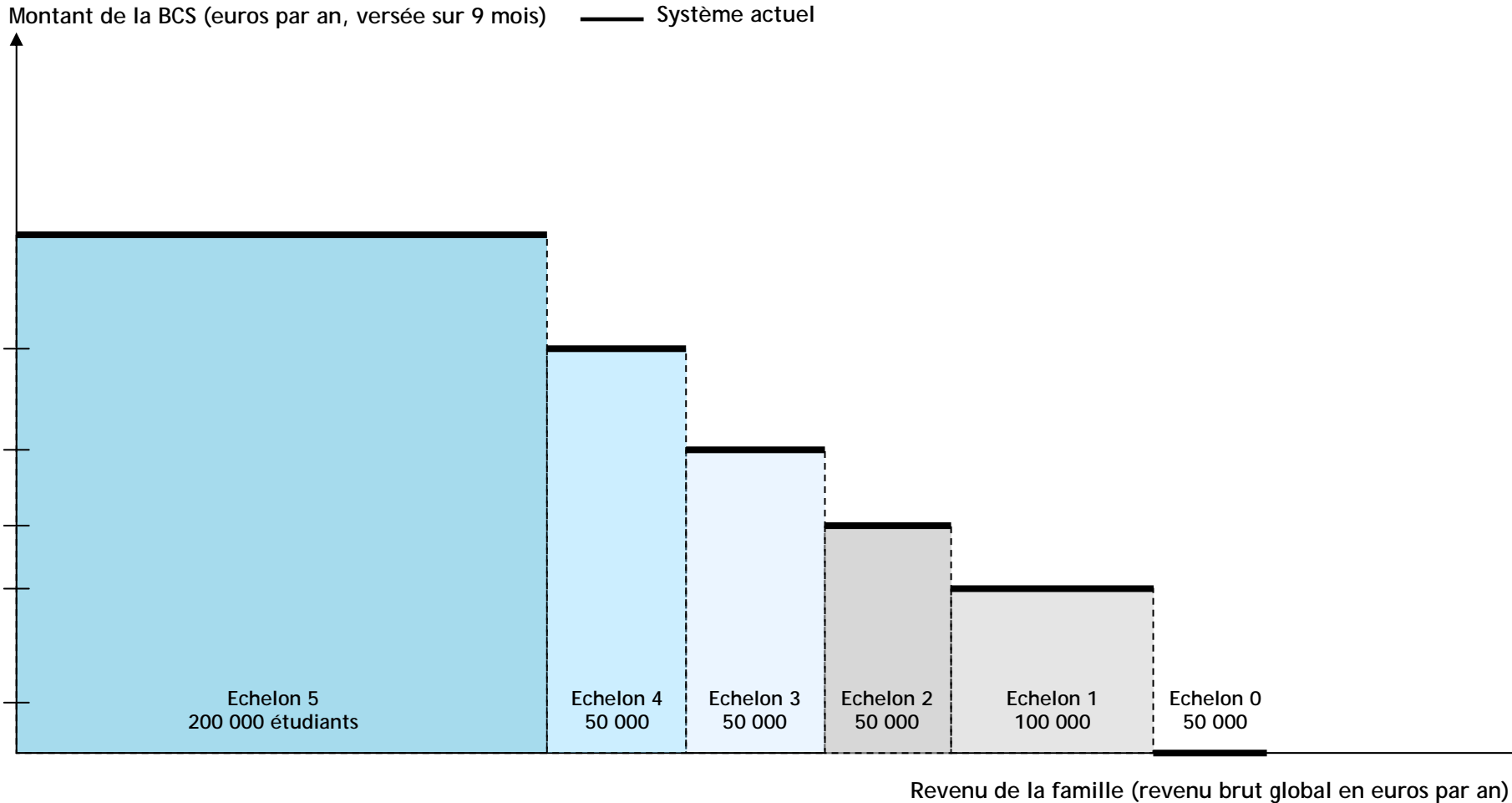
- *30 000 bourses de 200 euros par mois attribuées dès le 1^{er} janvier 2008* : doublement du nombre d'étudiants touchés
- Refonte des mécanismes existants
- Pour les étudiants ayant obtenu une mention TB au bac, bourse versée pendant tout le cursus licence
- Pour les étudiants « lauréats » à la fin de la licence (dans les 5% les meilleurs de chaque diplôme), bourse versée pendant tout le cursus master
- Accès à ces bourses pour tous les étudiants dont le foyer fiscal n'est pas imposable, par le biais du « Sésame »

3. Un système qui valorise le mérite et la mobilité internationale

Création des bourses de mobilité internationale

- *30 000 bourses de 400 euros par mois attribuées dès la rentrée 2008* : doublement du nombre d'étudiants concernés
- Refonte des mécanismes existants
- Etudiants effectuant un trimestre ou un semestre d'études à l'étranger dans le cadre de leur cursus universitaire
- Accès à ces bourses pour tous les étudiants dont le foyer fiscal n'est pas imposable, par le biais du « Sésame »

Le système actuel des Bourses sur Critères Sociaux (BCS)

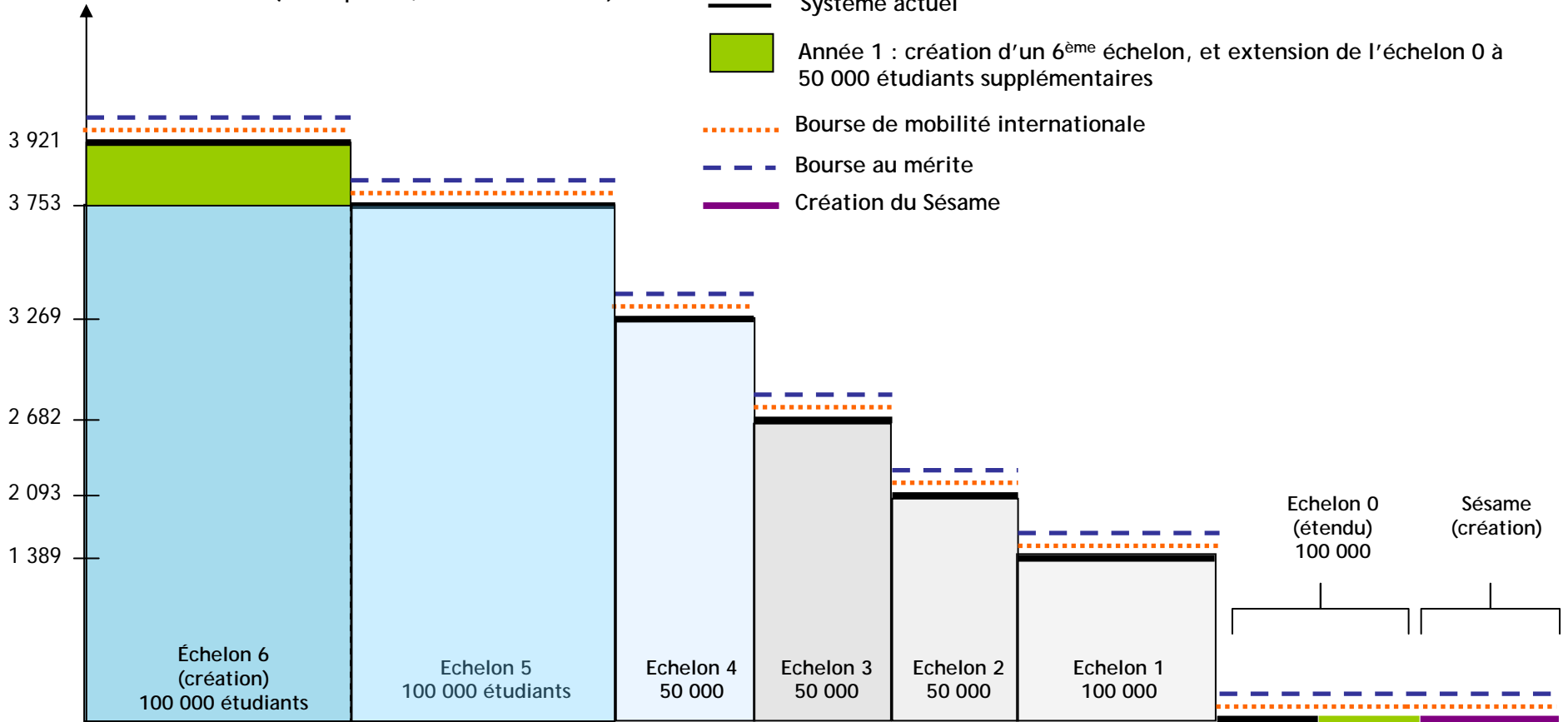


La réforme

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Montant de la BCS (euros par an, versée sur 9 mois)

- Système actuel
- Année 1 : création d'un 6^{ème} échelon, et extension de l'échelon 0 à 50 000 étudiants supplémentaires
- Bourse de mobilité internationale
- Bourse au mérite
- Création du Sésame



Revenu de la famille (revenu brut global en euros par an)

4. Des règles claires et transparentes

- *Dossier unique de financement des études, dématérialisé à terme*
- *Versement de toutes les aides par les CROUS*
- *Désignation par les universités des étudiants éligibles aux bourses de mobilité internationale et de mérite*
- *Fractionnement du versement des droits d'inscription et de cotisation de sécurité sociale pour mieux répartir dans le temps les frais de rentrée*
- *Contrôle renforcé des abus : versement de la bourse conditionné à la présentation du relevé de notes de l'étudiant afin de faire la preuve de son assiduité*

Le nouveau système

Bourse pour le
financement des études

Bourse de mobilité internationale

Bourse de mérite

Aide remboursable au financement des études

Fonds national d'aide d'urgence

Etudiants boursiers
sur critères sociaux

Etudiants dont les
Parents ne sont pas
imposables à l'IR

Tous les étudiants

Repères

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

	AVANT	2008
Nombre d'étudiants dans le système des bourses sur critères sociaux	500 000	550 000
Montant maximal de la bourse	3753 €	3921 €
Aides à la mobilité	15 000 étudiants De 95 à 389 € par mois Étudiants éligibles : BCS	30 000 étudiants 400 € par mois Étudiants éligibles : tous les étudiants dont les parents ne sont pas soumis à l'IR
Aides au mérite	15 000 étudiants De 400 à 678 € par mois, en remplacement de la BCS Étudiants éligibles : mention TB au bac (BCS), préparation à l'agreg et Master 2	30 000 étudiants 200 € par mois, en complément de la BCS si étudiant éligible Étudiants éligibles : Étudiants lauréats + mention TB au bac, pour tous les étudiants dont les parents ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu
		Effort financier supplémentaire : 100 M€

Ce dont peut bénéficier un étudiant

- *Bourse étudiante de 0 à 436 € par mois*
- *Aide au logement de 180 € par mois*
- *Exonération des droits d'inscription et de sécurité sociale de 40 € par mois*
- *TOTAL : de 220 à 656 € par mois*
 - Auxquels peuvent s'ajouter les bourses au mérite (200 € par mois) et les bourses de mobilité (400 € par mois)
 - Auxquels peuvent s'ajouter les aides versées par les collectivités locales